



Doc. 11511

25 janvier 2008

Etat actuel des bijoux de la culture arménienne se trouvant en Turquie

Proposition de recommandation

déposée par M. Raffi HOVANNISIAN et d'autres membres de l'Assemblée

Cette proposition n'a pas été examinée par l'Assemblée et n'engage que ses signataires

Au cours du génocide arménien perpétré par l'Empire ottoman, plus de 2 millions de personnes ont été tuées ou totalement dépouillées de leurs biens. Ce génocide a aussi porté gravement atteinte au patrimoine des Arméniens, à leur mode de vie et à leurs contributions essentielles à la culture occidentale et à la civilisation.

Depuis 1915, des milliers d'églises, de monastères et d'autres bijoux de l'art arménien, religieux ou profane, qui appartiennent au patrimoine culturel européen, sont en ruines ou endommagés au point d'être menacés d'une disparition prochaine.

Malgré son adhésion à la Convention culturelle européenne et à la Convention pour la sauvegarde du patrimoine architectural de l'Europe, la Turquie ne respecte pas les obligations et engagements qu'elle a contractés dans le cadre de ces traités, notamment en ce qui concerne la préservation des monuments arméniens qui font partie intégrante du patrimoine culturel commun à toute l'Europe.

C'est pourquoi l'Assemblée recommande au Comité des Ministres:

- i. d'appeler le Gouvernement de la Turquie, en sa qualité d'Etat membre du Conseil de l'Europe et d'Etat partie aux conventions susmentionnées, à respecter et à remplir pleinement les obligations internationales qu'il a contractées, en particulier celles qui concernent la protection du patrimoine culturel;
- ii. de demander instamment au Gouvernement de la Turquie de dresser en conséquence, en toute bonne foi, un inventaire complet des éléments du patrimoine culturel arménien relevant de sa juridiction, et d'élaborer sur cette base une stratégie de restauration prioritaire des anciennes capitales, églises, châteaux forts, cimetières, et autres trésors de l'Antiquité et du Moyen Age;
- iii. avec l'aide du Secrétariat, de prendre immédiatement les mesures nécessaires pour organiser une mission d'experts du Conseil de l'Europe en Turquie, dans le but d'évaluer l'état actuel du patrimoine culturel arménien dans ce pays, et d'établir un programme à long terme en faveur de la préservation de ce patrimoine commun à toute l'Europe. Lors de la conception et de la mise en œuvre du programme, il conviendra de s'appuyer sur la riche expérience que le Conseil de l'Europe a acquise dans ce domaine, notamment par le biais de ses projets de reconstruction, de restauration et de réhabilitation en Europe du Sud-Est.

Signé (voir au verso)



Signé¹:

HOVANNISIAN Raffi, Arménie
AGRAMUNT Pedro, Espagne, PPE/DC
BANIAS Ioannis, Grèce
BARTOŠ Walter, République tchèque
BEMELMANS-VIDEC Marie-Louise, Pays-Bas, PPE/DC
BERÉNYI József, République slovaque
BRASSEUR Anne, Luxembourg
CHERNYSHENKO Igor, Fédération de Russie
DUESUND Åse Gunhild Woie, Norvège
DURRIEU Josette, France, SOC
EÖRSI Mátyás, Hongrie, ADLE
FREIRE ANTUNES José, Portugal
FRUNDA György, Roumanie, PPE/DC
GROSS Andreas, Suisse, SOC
HOOPER Gloria, Royaume-Uni
HÖRSTER Joachim, Allemagne, PPE/DC
HURSKAINEN Sinikka, Finlande, SOC
JURGENS Erik, Pays-Bas
KEAVENEY Cecilia, Irlande, ADLE
LAUKKANEN Markku, Finlande, ADLE
LEUTHEUSSER-SCHNARRENBURGER Sabine, Allemagne, ADLE
LEYDEN Terry, Irlande, ADLE
MELO Maria Manuela, de, Portugal, SOC
MORSELLI Stefano, Italie
MUTTONEN Christine, Autriche
NACHBAR Philippe, France, PPE/DC
PAPADOPOULOS Antioni, Chypre

1. ADLE: Alliance des démocrates et des libéraux pour l'Europe
PPE/DC: Groupe du Parti populaire européen
SOC: Groupe socialiste